



HAL
open science

Pratiques en gouvernance inclusive à travers la stratégie d'internationalisation de la ville de Porto-Novo (Bénin)

Mahouton Marius Elvis DJOSSOU

► **To cite this version:**

Mahouton Marius Elvis DJOSSOU. Pratiques en gouvernance inclusive à travers la stratégie d'internationalisation de la ville de Porto-Novo (Bénin). 2024. hal-04540813

HAL Id: hal-04540813

<https://hal.science/hal-04540813v1>

Preprint submitted on 10 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pratiques en gouvernance inclusive à travers la stratégie d'internationalisation de la ville de Porto-Novo (Bénin)

INTRODUCTION

Depuis quelques années, le terme « gouvernance inclusive » a fait son apparition dans la mise en œuvre des politiques publiques en tant que stratégie de gouvernance. Même si le monde de la recherche n'a pas encore abondamment écrit sur cette question, il existe des réflexions sur le sujet. Reconnaissons aussi que les travaux de recherches couplant cette forme de gouvernance et l'internationalisation des villes ne sont pas abondantes.

En effet, on parle de gouvernance inclusive lorsque « lorsqu'elle sert et mobilise efficacement toutes les personnes et qu'elle tient compte du genre et des autres facettes de l'identité personnelle, et lorsque les institutions, les politiques, les processus et les services sont accessibles, responsables et adaptés à tous les membres de la société »¹.

A priori, il ne semblerait pas aisé de faire le lien entre la gouvernance inclusive et les programmes d'internationalisation des villes, c'est-à-dire, la coopération décentralisée-sous son appellation selon les textes en vigueur en République du Bénin- qui s'inscrivent plutôt dans une dynamique commune.

En gros, les programmes de coopération décentralisées visent à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de populations. Aussi, le processus d'élaboration des plans de développement communaux et municipaux au Bénin, exige la mise en place d'un dispositif de prise en compte des besoins des populations à la base. Ceci constitue déjà un facteur de gouvernance inclusive.

L'objectif fondamental ou le défi majeur de la décentralisation est le développement local qui est défini comme une « volonté politique des acteurs de promouvoir le développement du territoire sur lequel ils vivent en vue d'améliorer la situation socio-économique des populations »². Autrement dit, les acteurs d'un territoire donné, spécialement mobilisés, précèdent à l'identification des priorités muries à partir des atouts et des contraintes, des opportunités et des menaces de leurs territoires,

¹ https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/fiap_inclusive_governance-paif_gouvernance_inclusive.aspx?lang=fra

² DJOSSOU M. M. E. Coopération décentralisée France-Bénin, Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale. Université de Poitiers. 2018

définissent un plan d'intervention largement consensuel leur permettant de construire un projet commun, mobilisent les ressources disponibles au plan local, destinées à soutenir la mise en œuvre des actions, le tout devant aboutir pour eux à « prendre en main leur destin »³.

La coopération internationale sous la forme de coopération décentralisée s'inscrit pleinement dans ce contexte de complexification des échanges mondiaux. En effet, la grande quantité d'accords et leur développement extraordinaire ces dernières années illustre bien la volonté des acteurs locaux d'échanger leurs expériences et d'approfondir des relations tout en œuvrant ensemble pour l'amélioration des conditions de vie des populations⁴.

Selon les textes en vigueur au Bénin, la coopération décentralisée est une relation de coopération qui lie une collectivité locale décentralisée béninoise ou un groupement de collectivités locales béninois à un partenaire étranger doté de la personnalité morale (Collectivité locale ou ONG étrangère, Association internationale de ville etc...)⁵.

La coopération décentralisée s'impose aujourd'hui comme un passage incontournable dans la pensée politico-juridique, vu son apport majeur à la réflexion fondamentale sur les structures existentielles de la vie des collectivités territoriales. D'un côté, elle nous ramène au présent du principe de la libre administration des collectivités territoriales en tant que réalité d'ordre légal. D'un autre côté, elle nous plonge dans l'espace rationnel nouveau du concept de coopération, qui efface l'illusion méthodologique de la différenciation classique entre ordre juridique interne et ordre juridique international, pour nous amener directement à une interrogation éthique sur la validité d'une action extérieure des collectivités territoriales⁶.

Elle est reconnue aujourd'hui comme un outil efficace d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et est soutenue par les Nations Unies. La gouvernance démocratique locale et la décentralisation constituent un cadre propice pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et le respect des droits de l'homme, y compris les

³ DJOSSOU M. M. E. Coopération décentralisée France-Bénin, Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale. Université de Poitiers. 2018

⁴ SAYAH J. Nord/Sud : Pour une approche nouvelle de la coopération décentralisée, CERDHAP/ IDHIL, 2006

⁵ Décret n°2005-764 du 09 Décembre 2005

⁶ SAYAH J. Nord/Sud : Pour une approche nouvelle de la coopération décentralisée, CERDHAP/ IDHIL, 2006

droits économiques, sociaux et culturels. En accompagnant la gouvernance démocratique locale, elle encourage un développement qui rencontre au mieux les droits et les demandes des populations, notamment les plus vulnérables.

Para diplomatie, coopération décentralisée, action extérieure des autorités locales, internationalisation des territoires, actions des collectivités à l'international... Tous ces concepts nous montrent l'émergence d'une modalité de coopération qui, certes n'est pas nouvelle mais qui prend de l'ampleur et de la force sur la scène internationale.

En clair, dans le cadre de cette problématique, l'approche de la coopération décentralisée accorde une importance particulière au statut public des acteurs et aux objectifs.⁷ L'objectif primordial étant l'amélioration des conditions de vie des populations. Il en est de même pour la commune de Porto-Novo au Bénin.

En effet, la commune de Porto-Novo est l'une des collectivités territoriales ayant une expérience durable et pérenne en matière de coopération décentralisée, notamment avec ses homologues français de la Métropole de Lyon et la ville de Lyon d'une part, et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise d'autre part. La commune de Porto-Novo entretient avec ces deux territoires français un partenariat ayant pris corps respectivement en 1999 et 1995. Au cœur de ces deux coopérations se trouve le rôle très important joué par les acteurs locaux, sur la base des prescriptions des diverses conventions signées. De même, les dispositions de concertation populaires mis en place à Porto-Novo permettent une gouvernance inclusive des affaires publiques. L'ouverture de l'administration locale aux collaborations extérieures lui apporte des opportunités et des solutions pour renforcer ses capacités d'intervention et sa résilience aux diverses crises.

Problématique :

La coopération décentralisée ou l'internationalisation des villes telle que nous la connaissons aujourd'hui a évolué dans le temps et dans le monde. En effet, avant la décentralisation, le développement était pensé par le haut avec des mouvements descendants, c'est-à-dire que l'Etat Central choisissait souvent à la place des

⁷ TOTTE M. et VAN DE WALLE A. Boussole Stratégique N°X. La coopération décentralisée : entre développement et politique. Editions Intermondes ? 2006

populations locales⁸. Ceci donne l'opportunité aux collectivités territoriales de mettre en place un dispositif de gouvernance inclusive sur leur territoire.

La décentralisation quant à elle, tente de remédier à cet état d'esprit à travers les projets qui sont mis en place et par des concertations participatives. Elle partirait donc de la base vers le sommet. Elle confère aux collectivités locales le rôle de maîtrise d'ouvrage et de programmation et met les populations au cœur du développement⁹.

Aujourd'hui, les reformes engagées par l'Etat central dans les communes béninoises à pu maintenir ses acquis pour le bien-être des populations et la pratique continue de la gestion inclusive des affaires publiques.

Notre objectif ici est d'interroger les pratiques de gouvernance inclusive mises en œuvre par la Commune de Porto-Novo (au Bénin) par le biais de sa stratégie d'internationalisation. Aussi, il nous paraît opportun d'évoquer, d'une part, les acquis de ses programmes de coopération décentralisée avec ces partenaires français, notamment, Lyon et Cergy-Pontoise, et d'autre part, les stratégies mises en œuvre pendant et après la pandémie du COVID 19.

Quelles sont les actions à impacts menées dans le cadre de la coopération décentralisée ? Quelles stratégies sont mises en place pour mobiliser les acteurs locaux ? Quelles sont les modalités de prise en compte des pratiques de gouvernance inclusive au niveau local, national et international ? Quelles leçons pouvons-nous tirer des efforts de collaboration visant à étendre les impacts et les services gouvernementaux en période de turbulence ? Quelles sont les pratiques des acteurs de la coopération décentralisée pour l'atteinte des ODD ?

Voici tant de questions qui ont motivé le choix de notre sujet de recherche et qui nous ont conduit aux questionnements qui suivent : en quoi est ce que les programmes de coopération décentralisée mis en œuvre par la Commune de Porto-Novo (Bénin) prennent-elles en compte la gouvernance inclusive ?

Pour répondre à ce questionnement principal, nous ferons une analyse des pratiques de gestion inclusive au plan local, national et international dans le cadre de la stratégie d'internationalisation de la ville de Porto-Novo. Notre recherche permettra aussi de

⁸ DJOSSOU M. M. E, Coopération décentralisée France-Bénin. Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale, Université de Poitiers, 2018.

⁹ DJOSSOU M. M. E, Coopération décentralisée France-Bénin. Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale, Université de Poitiers, 2018.

valoriser les résultats des projets et les pratiques de collaboration entre acteurs d'une part, et avec la population d'autre part.

Méthodologie :

Pour mener à bien notre recherche, nous avons adopté une démarche axée sur des données qualitative pour collecter les données globales dans le cadre des programmes de coopération décentralisée de la ville de Lyon avec ses partenaires français de Lyon et de Cergy-Pontoise. Notre démarche est composée de cinq (05) phases qui prennent en compte la consultation documentaire, les observations, la détermination des populations cibles, les techniques de collecte des données, le dépouillement, le traitement et la rédaction du travail de recherche.

Pour la collecte des données bibliographiques, nous avons consulté les divers travaux relatifs à notre thème dans divers centre de documentations. Nous avons ensuite consulté des ressources bibliographiques auprès des services en charge de la coopération décentralisée. Il s'agit des rapports d'activités, des rapports de missions, des conventions de coopération décentralisée, des rapports d'évaluation des programmes de coopération décentralisée et de quelques mémoires traitant de la question. Nous avons aussi lu des ouvrages généraux traitant de la coopération et de la gouvernance inclusive.

Nous avons procédé à des observations directes sur les pratiques en gouvernance inclusive dans le cadre des programmes de coopération décentralisée à Porto-Novo, Lyon et Cergy-Pontoise. Cette expérience nous a rapproché des cadres et techniciens des collectivités territoriales qui sont les chevilles ouvrières qui traduisent en actes les stratégies de coopération des élus.

Ensuite, nous avons défini la population cible. Il s'agit en effet de nos homologues de Cergy-Pontoise et de Lyon. En effet, depuis une dizaine d'années, nous sommes en charge de la gestion et de la coordination de la coopération décentralisée à la Mairie de Porto-Novo au Bénin. Cette position nous a donné des facilités pour effectuer notre recherche. Il nous a été nécessaire de faire usage des méthodes réflexives auxquelles pour mettre en œuvre notre approche méthodologique pour cette recherche.

La collecte de données de type qualitatif que nous avons menée nous a orienté vers la conception d'outils. Il s'agit notamment des grilles d'entretiens soumise aux personnes en charge de la coopération décentralisée. Nous avons opté pour des entretiens directs ouverts.

Nous avons dépouillé les informations collectées que nous avons par le biais d'Excel pour avoir les diverses représentations des variables prises en compte. L'interprétation et l'analyse nous ont permis la rédaction du document.

Qualité des actions phares menées dans le cadre de la coopération décentralisée avec Lyon et Cergy-Pontoise :

A travers cette relation de territoire à territoire, la ville de Porto-Novo a pu bénéficier de diverses réalisations dans les domaines telles que le développement urbain, la gestion des déchets, la formation et l'insertion professionnelle, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la voirie, le développement numérique, les espaces publics, la culture, le patrimoine et le tourisme, l'éducation, la santé et plus récemment, les changements climatiques.

Avec Lyon et Cergy-Pontoise, le dispositif mis en place pour assurer la cohérence entre les conventions de coopération décentralisées n'est pas le même. Tandis qu'avec Lyon, la ville de Porto-Novo signe des conventions d'ordre général d'où découlent des actions, elle signe avec Cergy-Pontoise, des conventions générales décomposées en autant de conventions spécifiques, fonction des projets à mettre en œuvre.

En effet, la coopération mise en œuvre avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise est ouverte aux formations, à la mise à disposition de l'expertise et au financement de projets. Tandis qu'avec Lyon, le volet relatif au financement de projets n'est pas pris en compte. Mais il est important de noter que le volet relatif à l'équipement et à l'appui logistique permet à la ville de Porto-Novo de recevoir un renfort de taille. Cependant, les dispositifs de financement que met en place la Métropole de Lyon pour ses acteurs locaux leur permet de réaliser des projets concrets à Porto-Novo.

Avec Lyon, la ville de Porto-Novo a bénéficié en moyenne chaque année de six (06) missions relatives à la mise à disposition de l'expertise dans les divers domaines pris en compte par les conventions, selon ses besoins. Ces actions contribuent au renforcement de l'expertise et celui des capacités d'interventions de la ville de Porto-Novo. Plusieurs équipements et matériels ont été reçus par la ville de Porto-Novo, non seulement pour renforcer ces capacités d'intervention dans le domaine de la gestion urbaine et de la propreté, mais aussi pour renforcer le fonctionnement des écoles, des structures de santé et de l'administrations locale. La ville et la Métropole de Lyon ont

aussi accueilli en formation ou en stage pratique, des cadres et élus de la ville de Porto-Novo dans les domaines pris en compte par leur convention. Et depuis 2015¹⁰, la ville de Lyon et la Métropole de Lyon apportent un soutien technique à la mise en œuvre du projet Porto-Novo Ville Verte, un projet de résilience aux changements climatiques financé par l'Agence Française de Développement, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial. Il faut aussi noter la contribution importante de ces deux partenaires de la ville de Porto-Novo à la rénovation des places et placettes publiques, joyaux valorisant la culture locale.

En effet, la Métropole et la ville de Lyon ont entre autres accompagné la mise en place d'une structure intercommunale à l'échelle du Département de l'Ouémé, la Communauté des Communes de l'Ouémé avant de réaliser un diagnostic touristique de ce département. L'organisation d'un atelier sur les réalités touristiques de la région en novembre 2005 et celle relative à une rencontre « rendez-vous partenarial du tourisme » en novembre 2007 sont quelques réalisations importantes pour le développement touristique de la ville de Porto-Novo. Lyon a joué un rôle non négligeable dans la définition des circuits touristiques de Porto-Novo et environs.

L'accompagnement de Lyon a eu des impacts durables sur la conservation et la sauvegarde des patrimoines afro-brésiliens par l'appui à la définition et l'engagement d'une véritable politique de sauvegarde et de protection tout en favorisant la réalisation du projet de la Maison du patrimoine et du tourisme qui abrite depuis plusieurs années les bureaux de la section Culture et Patrimoine de la ville de Porto-Novo.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Lyon a apporté un appui à son partenaire pour la construction d'une station d'épuration et d'un centre d'enfouissement technique à Takon. Les divers appuis techniques de Lyon pour l'amélioration de la gestion de déchets par le biais des envois de matériels, de camions BOM¹¹ pour le ramassage d'ordures ménagères sont contributions pour améliorer du bien-être des populations et les capacités d'intervention de l'administration locale.

Pour la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, les actions ont connu plus d'ampleur à Porto-Novo à cause de la possibilité d'apporter une contribution financière

¹⁰ Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la ville de Porto-Novo, la ville de Lyon et la Métropole de Lyon, 2022

¹¹ PEÑA MARIN S. Etude comparative sur les pratiques de coopération décentralisée de la ville de Porto-Novo. Master MICP. Université de Poitiers. 2011

directe aux projets. Les projets mis en œuvre à Porto-Novo correspondent aux conventions spécifiques signées entre les deux parties. Nous avons par exemple en 2005, l'organisation des premiers ateliers internationaux de maîtrise d'œuvre urbaine et la mise en œuvre du projet Santé. L'année suivante, le projet de mise en place d'un chantier école dans le secteur de la menuiserie a été mis en œuvre à Porto-Novo puis le projet Chantier école sur la thématique « Espaces verts » en 2007. Nous citerons aussi le projet de renforcement des capacités de gestion de la ville de Porto-Novo en matière de développement urbain et celui relatif au développement agricole, et enfin le projet de développement numérique au titre de l'année 2007¹². d'œuvre urbaine à Porto-Novo. De 2007 à 2009, les deux partenaires ont mis en place une équipe mixte constituée d'un urbaniste béninois et d'une volontaire française chargée de créer le Service « développement urbain » à la mairie de Porto-Novo¹³. En 2008, le projet de développement de l'agriculture urbaine, celui en lien avec le développement numérique se sont renforcés. Les deux partenaires ont aussi exécuté le projet de développement culturel. 2009 a connu la deuxième phase du projet de renforcement des capacités de gestion de la ville de Porto-Novo en matière de développement urbain. Et en 2014, une année d'ouverture aux innovations qui s'est matérialisée par la mise en œuvre du projet de construction des deux places publiques traditionnelles Azalou Comè et Djihoué Comè et en 2015 l'avènement du projet Porto-Novo Ville Verte sur financement de l'Agence Française de Développement, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial ainsi que l'appui technique de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon. Les années qui ont suivi ont vu se concrétiser le projet multimédia pour la valorisation des patrimoines de Porto-Novo et celui dénommé « les sentinelles du Climat ».

Notons que la plupart de ces projets sont inscrits au Plan de Développement Municipal de la ville de Porto-Novo, et qu'ils résultent du processus inclusif d'identification des besoins auprès des populations. Ces projets provoquent des impacts directs sur les populations, Ces dernières sont impliquées en amont, en harmonie avec les pratiques de concertation populaires mises en place et l'esprit des conventions de coopération décentralisées.

¹² DELHAYE C. et SORGHO I. Rapport final et annexes -Evaluation de la coopération décentralisée entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Porto-Novo. CACP-F3E, Avril 2012

¹³ PEÑA MARIN S. Etude comparative sur les pratiques de coopération décentralisée de la ville de Porto-Novo. Master MICP. Université de Poitiers. 2011

Stratégies mises en place pour mobiliser les acteurs au niveau local, national et international :

L'internationalisation des villes nous permet de passer en revue les stratégies de gouvernance inclusive au niveau local et international. Selon les textes qui encadrent la mise en œuvre des programmes de coopération décentralisée en France, le rôle des acteurs territoriaux est bien défini. En effet, la plupart de ces programmes impliquant les collectivités territoriales françaises adoptent dans la stratégie de mise en œuvre, la mobilisation des acteurs locaux des territoires partenaires pour des programmes de mise en relation et d'échanges. Sur cette base, ces programmes de coopération décentralisées intègrent l'aspect inclusif dans leurs pratiques. C'est le cas des relations de coopération menées par la ville de Porto-Novo avec ses partenaires de Lyon et de Cergy-Pontoise en France.

Les orientations stratégiques inscrites aux points 1 et 2 de la convention de coopération décentralisée 2022-2024 signée le 24 juin 2022 entre la ville de Porto-Novo, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon constituent la base de la prise en compte des acteurs locaux à Lyon et à Porto-Novo dans le cadre de l'animation de ce partenariat. Il vient renforcer les dispositions en vigueur en France et au Bénin concernant l'implication des acteurs territoriaux. Ces deux points disposent que « la coopération décentralisée visera le renforcement de la démocratie locale, de la décentralisation, des services essentiels à la population, de la transition écologique de nos territoires. Elle sera menée en partenariat avec tous les niveaux de l'administration territoriale et en associant les représentants de la société civile. Propice aux échanges et à la mobilisation citoyenne, la coopération décentralisée encouragera les relations tissées par les acteurs locaux, en leur proposant un cadre de cohérence permettant une plus grande efficacité de leurs interventions. Elle cherchera surtout à faire la promotion des atouts et richesses des territoires avec l'objectif de les partager avec nos populations »¹⁴. Les objectifs poursuivis sont respectivement le renforcement de la gouvernance démocratique à l'échelle locale et le développement des actions de coopération visant à impliquer les acteurs des territoires.

En ce qui concerne la coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a prévu des dispositions pour faire

¹⁴ Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la ville de Porto-Novo, la ville de Lyon et la Métropole de Lyon, 2022

participer les acteurs locaux des deux territoires. En l'article 2 de la convention de coopération décentralisée signée le 12 janvier 2022 entre la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Lyon à travers les ambitions des deux partenaires a défini des objectifs qui mettent en relief les modalités de gestion inclusive de ce partenariat. Cet article stipule que ce partenariat a pour objectif « d'améliorer les conditions de vie des habitants et renforcer les dynamiques locales de développement de part et d'autre, par la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre de projets de coopération, par l'apprentissage de la méthodologie de projets, par la mise en place d'une instance de concertation permettant une bonne articulation entre les initiatives locales de coopération associant les deux territoires¹⁵ ».

Cette disposition est complétée en son article 3 relatif aux principes du partenariat met en relief des conditions pour assurer une certaine cohérence dans la gestion du programme de coopération décentralisée. Cet article en sa première partie dispose que « les programmes développés doivent s'intégrer dans les politiques publiques locales conduites sur les territoires des deux collectivités ». En plus, il souligne que « les deux parties chercheront à développer au maximum les synergies avec les acteurs locaux sur chaque territoire, de part et d'autre - associations locales, universités, administrations et établissements publics, entreprises – et pourront prendre appui ou soutenir des programmes développés par d'autres structures : ONG, associations, structures d'insertion et de développement, entreprises, services de l'Etat. Les acteurs impliqués dans le programme seront incités à entrer dans des démarches multi-partenariales et à souscrire aux valeurs et objectifs exposés dans la Charte de coopération décentralisée¹⁶ ».

Pour consolider les exigences en matière de gestion inclusive, cette convention prévoit en son article 5 lié à la méthode d'intervention les dispositions suivantes : « le programme de coopération décentralisée entre la ville de Porto-Novo et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'attachera à mobiliser les services des deux collectivités et les acteurs locaux des deux territoires – associations, ONG, établissements d'enseignement, établissements de santé, entreprises, structures

¹⁵ Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la Ville de Porto-Novo et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, 2022

¹⁶ Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la Ville de Porto-Novo et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, 2022

culturelles, structures d'insertion...- en favorisant leur mise en synergie. Dans le cadre du partenariat entre les deux territoires, les acteurs locaux seront encouragés à développer des programmes de coopération, éventuellement sans l'implication directe des deux collectivités partenaires, et pourront être soutenus par les deux collectivités à condition de souscrire aux valeurs et objectifs exposés dans la Charte de Coopération décentralisée ». Cet article complète la nécessité que ces actions mises en œuvre impliquent au moins un acteur local ou un service d'une des deux collectivités partenaires de part et d'autre ¹⁷.

Tout ceci illustre de fort belle manière la mobilisation des acteurs locaux dans la stratégie d'internationalisation de la ville de Porto-Novo, pour accompagner la mise en œuvre du plan de développement municipal et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Au plan national, le niveau de gouvernance inclusive de l'internationalisation des villes trouve son creuset au sein de la Commission Nationale de Coopération Décentralisée (CNCD) qui est une structure qui regroupe tous les acteurs concernés par les programmes de coopération décentralisée. En effet, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) est l'émanation de l'Etat central dans le domaine de la coopération décentralisée. Il assure la prise de diverses lois en faveur de la coopération décentralisée, notamment celle qui entraîne en 1994 la création de la Commission Nationale pour la Coopération Décentralisée (CNCD) qui réunit tous les acteurs de la coopération décentralisée¹⁸. C'est une instance spécialisée au niveau dudit ministère et du Département pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) pour coordonner la coopération décentralisée et en assurer l'accompagnement des projets. Elle agit comme un centre de ressources et d'appui aux collectivités territoriales.

Leçons à tirer des efforts de collaboration visant à étendre les impacts et les services publics en période de turbulence :

La pandémie du corona virus a transformé les habitudes et les pratiques dans l'univers entier. Les administrations ont survécu grâce à leur résilience et aux solidarités mises

¹⁷ Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la ville de Porto-Novo et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, 2022.

¹⁸ DJOSSOU M.M.E. Coopération décentralisée France-Bénin. Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale. Université de Poitiers. 2018

en place. Les efforts de collaboration des services publics se sont matérialisés de diverses façons et ont permis au monde d'évoluer, d'avancer, notamment par le télétravail. Cette période pandémique a été celle où les solutions numériques ont trouvé tout leur sens. A travers les réunions en ligne, les expériences et pratiques partagées et diffusées, les rencontres virtuelles, les innovations portées par les entrepreneurs et les chercheurs, les administrations publiques ont trouvé des solutions adaptées à leur contexte pour résister à ce moment de turbulence.

Aussi, une fois de plus, l'humanité a prouvé qu'elle est capable de trouver des solutions nouvelles à de nouveaux paradigmes, à s'adapter à des situations imprévisibles et à apporter sa contribution à la survie des autres. C'est en cela que des solutions innovantes ont été mises à la disposition de l'univers pour lutter contre le corona virus.

Les administrations publiques se sont ouvertes aux populations des communes voisines. Ceci constitue un acte de solidarité qui, par exemple à Porto-Novo, a permis aux habitants des communes limitrophes de bénéficier des séances de sensibilisation. De même, les centres de vaccination et de tests pendant les temps forts du COVID 19 étaient ouverts non seulement aux populations de la ville, mais aussi à celles des communes environnantes.

En un temps record et dans des conditions inédites, les capacités d'adaptation des humains et des organisations peut sans aucun doute être reconnue comme l'un des éléments clés de l'efficacité du télétravail observé çà et là en réponse aux contraintes de la crise. Cette expérience de crise vécue collectivement a naturellement fait émerger de nouveaux besoins dans la façon d'appréhender l'organisation du travail. Au sein des services publics, la crise sanitaire a démontré que d'autres modes de collaboration et de communication faisaient tout autant et parfois mieux leurs preuves que les modes habituels. Le corona virus a brisé toutes les frontières administratives et les différenciations raciales. Il a permis de voir l'humanité entière agir ensemble, de parler d'une seule et même voix. L'entraide entre les peuples s'est édifiée à divers niveaux, sans considérations aucunes. La principale évolution est liée à la technologie et à l'utilisation des outils numériques et de communication. De nouvelles attentes et besoins ont émergé dans les administrations publiques et dans leurs collaborations avec les structures externes.

De cette période difficile, nous retirons des enseignements positifs et des méthodes managériales, de collaboration et de travail qui se pérenniseront. Aujourd'hui, il nous revient désormais d'animer des échanges et de démontrer tous les intérêts que nous avons à nous croiser, à aller l'un vers l'autre, car, nous avons toujours besoin d'avoir des contacts avec nos semblables malgré l'existence d'outils technologiques performants. Il nous paraît pertinent de dire que les enseignements à tirer de cette période devraient en grande partie se focaliser sur le développement de l'intelligence collective, des méthodes agiles et d'une évolution vers des administrations plus autonomes. Il ressort aussi de ces diverses expériences que la solidarité des peuples est un outil de cohésion mondial susceptible de permettre au monde de traverser les moments de turbulence.

Les pratiques des acteurs de la coopération décentralisée pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable :

« La coopération décentralisée est aujourd'hui reconnue comme un outil efficace et complémentaire pour atteindre les Objectifs du Développement Durable adoptés en septembre 2015 et soutenus par l'association Cités et Gouvernements Locaux Unies (CGLU) dont sont membres les Villes de Porto-Novo, de Lyon et la Métropole de Lyon »¹⁹. Ceci témoigne de la prise de conscience des autorités locales et régionales et de leur engagement pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Cette remarque faite, même si aucun élément lié aux ODD ne se retrouve dans le contenu de la convention entre Porto-Novo et Cergy-Pontoise, le plus important s'observe dans sa mise en œuvre. En effet, dans les faits, la prise en compte des Objectifs de Développement Durable se matérialise par les domaines d'intervention (*Cf. supra, p.6*) identifiés par ces derniers dans le cadre de la mise en œuvre des conventions. La pauvreté, la faim et le bien-être sont bel et bien au cœur des projets mis en œuvre par ces acteurs, surtout que l'un des objectifs communs de ses coopérations est l'amélioration des conditions de vie des populations de la ville de Porto-Novo. L'éducation ainsi que les services de base tels que l'eau et l'assainissement, l'énergie, la vie terrestre et aquatique, les changements climatiques et les villes et communautés durables sont bien prises en compte à travers les projets qui sont prioritairement mis en œuvre dans le cadre de ces conventions. Transversalement, les questions liées à

¹⁹ Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la ville de Porto-Novo, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, 2022

l'égalité entre les sexes et la réduction des inégalités sont le cheval de bataille des autorités locales et régionales à Porto-Novo, à Lyon et à Cergy-Pontoise. Les interventions des acteurs de la coopération décentralisée créent de l'harmonie dans les actions pour pleinement contribuer aux partenariats pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Cependant, les acteurs de la coopération décentralisée ne parviennent pas toujours à produire des impacts significatifs pour la promotion du travail décent et la croissance économique, ou pour celle de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures. En effet, tout dépend des domaines transférés à chaque niveau de l'administration territoriale aussi bien en France qu'au Bénin. Toutefois, la ville de Porto-Novo accompagne les actions du Gouvernement qui met en œuvre des actions plus significatives pour atteindre les objectifs fixés dans ces domaines. Il en est de même pour la production et la consommation responsable ainsi que la promotion de la paix, de la justice et des institutions efficaces, qui à notre sens, relèvent plus de l'Etat Central que des collectivités territoriales. Il est à noter que l'atteinte des objectifs de développement durable nécessite aussi une gouvernance inclusive entre acteurs territoriaux, des communes jusqu'à l'Etat Central.

Le sondage sur les actions prévues par les acteurs pour l'après COVID 19 :

Le monde entier a été secoué par le COVID 19. Pendant plus de deux années, les collectivités territoriales en partenariat n'ont pas pu mettre en œuvre des visites de réciprocité, ou tout au plus, se sont vu réduire ces possibilités. Ce fut un moment où les contacts virtuels ont gagné en intensité. Aujourd'hui, l'après pandémie nécessite une réorganisation des acteurs de la coopération en vue de renforcer leur partenariat. Pour certains acteurs, il s'avère impérieux de faire le point des impacts du COVID 19 sur les diverses relations de coopération décentralisée. Pour la plupart, il serait bien de mettre en place un fonds ou des dispositifs pour renforcer les partenariat existant, surtout ceux étant tombés en léthargie du fait du COVID 19. Aussi, un appel à plus de solidarité serait nécessaire, afin que la communauté internationale soit à jamais soudée pour affronter des pandémies ou des situations d'une telle ampleur. La survenue du COVID 19 a aussi permis le développement de l'ingénierie de la formation en ligne, qui aujourd'hui, permet aux cadres et aux élus de rapprocher les distances, de discuter, d'échanger, de se former sans se rencontrer. Il s'avère important de poursuivre de telles initiatives qui seront renforcées par des contacts physiques entre élus et cadres, à des

moments précis. Ceci contribuera à la réduction des dépenses liées aux déplacements des délégations d'un lieu à un autre.

CONCLUSION :

Avant toute chose, le Gouvernement, à travers les textes de la décentralisation et la mise en œuvre du développement local a pris des dispositions afin que les populations à la base aient la possibilité de faire remonter leurs besoins vers les administrations locales, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification. Mais aussi, programmes de coopération décentralisées ou d'internationalisation des villes telles que Porto-Novo avec leurs partenaires français, prennent en compte l'implication des acteurs locaux sur les différents territoire en partenariat. Ces programmes permettent la mise en œuvre des projets à Porto-Novo, avec l'implication des acteurs locaux de Cergy-Pontoise et de Lyon. En effet, les préoccupations prises en compte par le plan de développement municipal sont le reflet des besoins des populations. La mise en harmonie des actions menées dans le cadre des programmes de coopération décentralisée avec ce plan de développement permet de répondre aux besoins exprimés par ces populations. Il en ressort que les projets de coopération décentralisée sont établis dans un processus d'implication, d'inclusion et de mobilisation des populations.

La quasi-totalité des projets dont a pu bénéficier la Commune de Porto-Novo dans le cadre de ces partenariats ciblent des domaines prioritaires du développement social et environnemental, dans le but d'améliorer le quotidien des populations. Certaines actions sont aussi orientée vers le renforcement des capacités d'intervention de l'administration municipale, pour lui donner les moyens d'améliorer les services offerts aux populations.

Les stratégies mises en place pour mobiliser les acteurs au niveau local et international constituent les fondements des actes de coopération signées avec Cergy-Pontoise et Lyon. La mise en œuvre desdites conventions répond parfaitement à la condition relative à la mobilisation des acteurs locaux des deux territoires, pour favoriser une meilleure connaissances des acteurs entre eux, renforcer ces relations et favoriser le "vivre-ensemble" et le "travailler ensemble". De même, les collaborations mises en place par l'Etat central entre les divers acteurs impliqués dans l'internationalisation des villes servent d'instrument de cohésion, de partage et réflexions sur les avancées observées dans ce domaine.

Depuis que la coopération décentralisée est reconnue comme un instrument mis en œuvre par les autorités locales et régionales, il n'y a plus de doute sa contribution pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Les domaines d'intervention pris en compte par les conventions mises en œuvre par la ville de Porto-Novo concernent des domaines et des objectifs orientés vers l'atteinte de ces objectifs de développement durable.

Pour atteindre effectivement ces objectifs, le monde s'est montré solidaire pendant la sanitaire du Covid 19. Des solutions innovantes ont été trouvées pour l'humanité sans distinction de races, de religions, d'ethnies, de région géographique, d'obédience politiques. Aujourd'hui, après avoir franchi ce cap, la communauté internationale en général, et particulièrement les acteurs de l'internationalisation des villes devraient pouvoir en tirer leçons et orienter leurs visions et leurs stratégies vers le renforcement de la solidarité internationale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la ville de Porto-Novo, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, 2022. 12 pages

Convention de coopération décentralisée 2022-2024 entre la ville de Porto-Novo et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, 2022. 8 pages.

Décret n°2005-764 du 09 Décembre 2005. 7 pages

DELHAYE C. et SORGHO I. Rapport final et annexes -Evaluation de la coopération décentralisée entre la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la ville de Porto-Novo. CACP-F3E, Avril 2012, 102 pages

DJOSSOU M. M. E. Coopération décentralisée France-Bénin. Thèse de doctorat en géographie physique, humaine, économique et régionale. Université de Poitiers. 2018. 346 pages

PEÑA MARIN S. Etude comparative sur les pratiques de coopération décentralisée de la ville de Porto-Novo. Master MICP. Université de Poitiers. 2011. 101 pages

SAYAH J. Nord/Sud : Pour une approche nouvelle de la coopération décentralisée, CERDHAP/ IDHIL. 2006. 21 pages

SEMBENE O. et OROU-TOKO O. Etude d'évaluation portant sur le partenariat de coopération décentralisée Porto-Novo/Grand Lyon et Lyon. Rapport général. Grand Lyon-F3E. 2009, 72 pages

TOTTÉ M. et VAN DE WALLE A. Boussole Stratégique N°X. La coopération décentralisée :entre développement et politique. Editions Intermondes ? 2006. 30 pages